



Section de Seine  
Maritime

77 quai Cavalier de la Salle  
76100 Rouen

Téléphone : 02 35 73 16 75

Télécopie : 02 35 03 92 26

e-mail : 76@se-uns.org

## Déclaration préalable à la CAPD du 12 juin 2008

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Ayant pris connaissance de votre circulaire du 6 juin 2008 sur l'organisation de la semaine scolaire à la rentrée 2008, nous nous permettons de vous signifier notre opposition sur 2 points qui ont particulièrement attiré notre attention:

### **L'impossibilité d'utiliser le samedi matin comme jour possible de l'aide personnalisée.**

A notre connaissance, aucune disposition réglementaire ne permet d'étayer cette injonction. Alors que les propositions des conseils des maîtres n'ont pas encore été formulées, vous réprimez volontairement cette possibilité sans qu'on comprenne bien d'ailleurs, pour quel motif.

Les équipes pourraient être amenées à faire cette proposition car cela présente effectivement plusieurs avantages :

- cela n'alourdit pas la journée scolaire, dont on sait qu'elle est déjà particulièrement longue ;
- cela n'impacte pas les heures d'entrée et de sortie des classes et ainsi dégage tout problème de compatibilité avec les transports scolaires ;
- les parents sont plus disponibles pour amener et venir chercher leurs enfants, et peuvent même, ainsi, profiter de ce temps privilégié pour rencontrer les enseignants
- les enseignants avaient pris l'habitude du samedi comme jour travaillé et n'ont donc pas à modifier complètement l'organisation de leur temps de travail

### **Le temps d'organisation pour l'aide personnalisée.**

Vous indiquez que celui-ci devra être de 8 à 10 heures du temps global prévu pour l'aide personnalisée.

Sur ce sujet également, aucune disposition réglementaire ne permet d'étayer votre demande. Vous figez pour toutes les écoles du département ce temps qui ne peut être que fonction du projet et de la structure-même de chaque école.

C'est le SE-UNSA, lors des échanges avec le Ministère dans le cadre du protocole de discussions, qui a permis d'obtenir ce temps d'organisation. Nous sommes convaincus que ce nouveau dispositif, pour être le plus efficace possible, doit être le mieux préparé possible par là-même. Cela peut paraître une évidence mais le travail personnalisé nécessite un recul, une analyse et un protocole d'actions précis qui doit absolument prendre appui sur la concertation au sein de l'équipe pédagogique. Ce n'est pas qu'une affaire d'enseignant dans sa classe, l'inscription dans le projet

d'école implique à notre sens d'appréhender cette question de manière collective afin d'assurer une cohérence aux actions impulsées dans l'école et de pouvoir en rendre compte aux parents. C'est aussi à nos yeux un gage de crédibilité professionnelle.

Pour nous, le temps d'organisation doit représenter environ 1/3 des heures allouées soit environ 20h.

Les équipes ont besoin de :

→ temps de concertation collective pour :

- rendre compte du nombre d'élèves repérés dans chaque classe, de leur nom, de leurs difficultés.
- envisager le nombre de groupes à faire, combien d'élèves dans chaque groupe et enfin prévoir leur répartition.
- déterminer quel enseignant prend quel groupe
- définir les salles attribuées à chaque groupe ainsi que le(s) jour et le(s) créneau(x) horaire(s)
- élaborer le calendrier annuel (ou au moins par période) avec repérage des temps d'aide (et de préparation).
- faire un bilan de la période écoulée et notamment avec les membres du RASED et réajuster l'aide pour la période suivante (enfants concernés, groupes...)

- élaborer des outils d'évaluation , de remédiation ...

→ temps de préparation individuel pour :

- préparation de la séquence
- échange avec l'enseignant de la classe (si pas nos propres élèves)
- élaboration et suivi du PPRE (si tel est le document support retenu)
- rendu compte aux parents

Nous vous demandons donc de reconsidérer ces deux points afin de mieux prendre en compte les besoins des équipes et de nous indiquer précisément sur quels textes les 2 injonctions contenues dans votre circulaire s'appuient.